



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

Présents : SORDET Eric, Maire

EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjointes
CAIRE Marie-Christine, BOUTEILLER Martine, MARCHETTO Jocelyn,

Absent excusé : LAPALUS Patrick a donné pouvoir à Eric SORDET

Absent : MARTINS Antonio,

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 18 décembre 2025 :

- Deux trous à combler : anciens regards pour les poteaux du filet au City Park

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibération

- **Renouvellement du Contrat VEOLIA Eaux Pluviales** :

Le contrat pour l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales arrivant à échéance au 31/12/2025. Une proposition de renouvellement a été établie.

« 1. OBJET DU CONTRAT »

Le présent contrat a pour but de définir les conditions dans lesquelles seront exécutées les différentes prestations relatives à l'entretien du réseau d'eaux pluviales de la Collectivité.

Le réseau à entretenir se compose de :

- 106 grilles/avaloirs.

2.1 – Entretien préventif annuel

Le Prestataire fournit annuellement, un planning prévisionnel de ses interventions et obtient toutes les autorisations nécessaires à l'exécution de ses prestations (travail sur voies départementales).

Le Prestataire réalise tous les ans le :

- Curage de 50 % de la quantité totale des grilles/avaloirs.

Les résidus de curage seront traités en station d'épuration urbaine, conformément à la réglementation. Si les résidus de curage ne sont pas acceptés en station d'épuration urbaine, ils devront être traités en centre spécialisé. Il est convenu que le surcoût d'élimination desdites matières sera facturé à la Collectivité. Le Prestataire s'engage alors à en informer la Collectivité.

3. RÉMUNÉRATION DU PRESTATAIRE

En contrepartie des charges supportées par le Prestataire en application des dispositions de l'article 2.1 et 2.4 du contrat, la Collectivité lui versera une rémunération annuelle R dont la valeur de base hors taxes et redevances au 1er novembre 2025 est fixée à :

TOTAL R = 1 625,00 € HT/an

Les résidus de curage seront facturés **234 €HT/tonne** en sus de la prestation sur la base des quantités réellement évacuées. Les tickets de pesée pourront être fournis sur demande de la collectivité.

Ce prix comprend le traitement et la mise en décharge en centre agréé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de valider le renouvellement par 7 voix pour.

3°) Présentation du P.V. du comité Syndical du SICECO

Monsieur EYMANN a retracé les grandes lignes du P.V. du Comité Syndical du SICECO du 15 décembre 2025.

- Affaires générales et Finances – Ressources Humaines – Commande Publique :

- Régie Côte-d'Or Chaleur :

- * Régie Côte-d'Or Chaleur : validation de l'investissement pour la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur de Saulieu Quartier Centre

- * Constitution de provisions pour risques et charges d'exploitation pour les réseaux de chaleur du Budget Annexe Régie « Côte d'Or Chaleur »(Saulieu)

- * Régie Côte-d'Or Chaleur : validation de l'investissement pour la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur de Pouilly-en-Auxois Quartier Ponsard

- * Constitution de provisions pour risques et charges d'exploitation pour les réseaux de chaleur du Budget Annexe Régie « Côte d'Or Chaleur »

- Budget Primitif de l'année 2026 - Budget principal

4°) Espaces Verts

L'entreprise BIDALOT qui s'occupe des espaces verts de la Commune a transmis son devis de renouvellement de son contrat annuel pour un montant de 10 000 € H.T.

Le Conseil Municipal a donné son accord.

5°) Assistance Juridique ELABOR

La Mairie avait demandé conseil auprès du service juridique du Groupe ELABOR pour une demande d'inhumation dans le cimetière pour une personne n'habitant pas dans la commune. Cette demande étant restée sans réponse, le service a été contacté par la Mairie par téléphone. Ils ont indiqué que le contrat juridique de la commune avait expiré et ont transmis un devis pour un montant de 725€ H.T.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler ce contrat et préconise de se rapprocher du service juridique de la Communauté d'Agglomération.

6°) Salle Multiusages

- choix de l'éclairage (suspensions) : les suspensions sont réglables modèle DONEA : couleur noire

- choix du bardage bois : écartement plus prononcé avec la pente

- devis de l'entreprise DUMONT pour les plinthes en panneaux 3 plis afin de cacher les plots en béton, soit 10 plinthes en bois coût : 1 329€ TTC.

7°) Sécurisation RD 18

- Réunion du 14.01.2026

- Le dénivelé est important entre la route et certaines propriétés

- Suite à l'abattage des arbres, les souches ne seront pas enlevées mais elles seront aplanies.

- Problème avec le mur d'un propriétaire, l'entreprise EUROVIA peut assurer la démolition abattre du mur (en attente de devis au propriétaire)

- Inscription à la plateforme TRACKDECHETS pour l'évacuation des déchets à traiter (environ 35 tonnes)

- Chantier regroupé, la route sera coupée, une déviation sera mise en place.

- Réunion de chantier tous les mardis

8°) Situation Travaux communaux

- Taille des arbres de la place : Différents devis
 - BIDALOT : 2 970€ H.T.
 - ILEO : 1 650€ H.T.
 - CHATZ :
 - FICHOT Elagage : Non reçu

9°) Subvention : Vie Associative FAVA

Comme chaque année, la Mairie a reçu du Conseil Départemental un courrier informant de la mise en place de la demande de subvention FAVA pour 2026.

Le Conseil Municipal a décidé de transmettre cette information à l'ATL (Association Tailllytienne Loisirs).

Cette demande doit être faite sur internet.

10°) Parole aux responsables des commissions

- City park : Contrôle des équipements. Demander un devis à l'entreprise SYSTEME PLUS
- Arbre à couper près du local du cantonnier
- Commandes de fleurs pour les massifs

11°) ORANGE

Orange a transmis un mail pour le recyclage des mobiles (challenge recyclage des mobiles)

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer

12°) Questions Diverses

- Boulangerie à Bligny ferme le 15 février 2026 et sera reprise par un jeune boulanger
- Eglise : remettre l'extracteur
- Date pour le budget
- Réunion Commission finance 28 janvier 26 à 18 h 30
- Local Cantonnier : la tronçonneuse était propre lorsque l'adjoint technique est parti en vacances et quand il est rentré, elle était sale.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 26 février 2026 à 18 H 30